



# LES ENJEUX DE LA FORMATION AUTOMOBILE

L'automobile est devenue un **outils social** indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent **indispensable pour les études, le travail ou les loisirs**. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le **renforcement de l'éducation et de la formation**.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de se dégrader**.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir – faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble sur ses compétences qu'un

conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en **connaître les risques et les limites**. Vous allez, au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devenez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et des capacités sont mis en place au fur et à mesure.



## L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE

Vous pouvez passer l'ETG : à partir de 15 ans dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite, à partir de 16 ans pour la formule classique.

Pour réussir cette épreuve, il vous faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions. Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans et / ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

## L'EXAMEN PRATIQUE

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) peut être pratiqué dès l'âge de 15 ans. Épreuve pratique : à 17 ans, avec un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le permis obtenu est un permis probatoire.

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité.

L'examen dure 32 minutes. Il comprend :

1. La vérification de la recevabilité des documents d'examen
2. L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale
3. La présentation de l'épreuve par l'examineur
4. L'installation au poste de conduite
5. Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat
6. une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes

7. La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière)

8. Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule

9. La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation

10. l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Thématiques évaluées

L'épreuve consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

- Connaître et maîtriser son véhicule ;
- Appréhender la route ;
- Partager la route avec les autres usagers ;
- Autonomie et conscience du risque.

## Évaluation

Pour chacune des compétences décrites ci-dessus, l'examineur attribue la note 0, 1, 2, ou 3.

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes

- Analyse des situations ;
- Adaptation aux situations ;
- Conduite autonome.

Le certificat d'examen du permis de conduire (C.E.P.C). C'est sur ce document que l'examineur note les erreurs commises par le candidat.

À l'issue de chaque examen, sauf pour les candidats des lycées professionnels et les candidats excusés à l'issue d'une régularisation, l'expert établit un certificat d'examen du permis de conduire sur lequel il retranscrit le résultat de l'évaluation du candidat.





**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

## CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



**Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.**

Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du

NOM, Prénom	NEPH	Votre résultat	
		<b>Favorable</b>	
Date d'examen	Catégorie	Examineur·trice	Code(s) spécifique(s)

**Attention :** le certificat d'examen du permis de conduire est valable sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical et ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B).

### VOTRE RÉSULTAT

Le **présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité**, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre **pendant un délai de quatre mois**, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter de vos 18 ans si vous avez réussi votre épreuve avant cette date anniversaire (catégorie B, filière AAC uniquement), soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du .../.../... » si celle-ci est renseignée soit, pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficiant des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, **vous êtes un conducteur novice, soumis à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.**

Des **mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée** sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

### RENSEIGNEMENTS

- Sur [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)
- Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.



Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !